



APPROVISIONNEMENT EN LOGICIELS Formation

Direction de l'approvisionnement en logiciels

Mai 2021

LICENCE DE LOGICIEL?

- Une **licence** ou un **abonnement de logiciel** est un moyen par lequel nous (le Canada) obtenons le droit d'utiliser un produit logiciel.
- Une **licence perpétuelle** est détenue à perpétuité, tandis qu'un **abonnement** est valable pour une période définie.
- Les solutions logicielles peuvent être installées dans **l'infrastructure du client ou de Services partagés Canada** ou hébergées dans le **nuage**.
- La **maintenance** du logiciel permet généralement au détenteur de la licence de recevoir des mises à jour, des améliorations, des rustines, des correctifs, etc.
- Une licence **de mise à niveau** confère à son détenteur le droit de passer d'une version précédente d'un produit logiciel à une version ultérieure.



Principales questions fondamentales à poser

- S'agit-il d'un premier achat?
- Quelle solution utilisait-on pour combler ce besoin?
- Quelle est la justification technique de l'achat du logiciel?
- Quand les premières licences ont-elles été achetées?
- Comment la base initiale de licence a-t-elle été acquise?
- Le client accepterait-il un énoncé des capacités d'un autre fournisseur?
- Le logiciel sera-t-il installé dans l'infrastructure du gouvernement du Canada ou dans le nuage?
- Quelle est la classification des données?



TYPES DE BESOINS EN MATIÈRE DE LOGICIEL

1. Services de maintenance et de soutien
2. Quantités supplémentaires de licences ou d'abonnements de logiciel
3. Licences ou abonnements d'un logiciel entièrement nouveau
4. Nouvelle version de licences ou d'abonnements de logiciel pour remplacer la solution actuelle



ACCORDS COMMERCIAUX

- L'ALENA n'est plus en vigueur.
- L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) remplace l'ALENA.
- Le seuil le plus bas pour des biens dans le cadre d'un accord commercial international est désormais de 108 000 \$.



Qu'est-ce qui constituerait une justification acceptable du recours à un **fournisseur unique**?

1. Base installée de licences perpétuelles
2. Coûts de transition
3. Le marché
4. Fonctionnalité technique unique
5. Droits exclusifs



Paiements anticipés pour un logiciel



- Circonstances exceptionnelles
- Pratique bien établie de l'industrie
- Aucune autre solution de rechange raisonnable

Conditions commerciales générales de l'éditeur de logiciels

- Conditions d'utilisation au clic
- L'éditeur de logiciels ne souhaite pas modifier ses conditions commerciales générales.
- Limite de responsabilité de l'entrepreneur



LOGICIEL EN TANT QUE SERVICE (SaaS)

- Le **SaaS** est un modèle de fourniture pour laquelle le client ou l'utilisateur final ne possède pas de licence, mais **s'abonne à un service** pour accéder à une solution particulière.
- D'autres types de solutions d'informatique en nuage comprennent (sans s'y limiter) l'infrastructure en tant que service, la plateforme en tant que service et les modèles « Apportez votre propre licence ».
- Les consommateurs du gouvernement du Canada ne gèrent pas l'infrastructure d'informatique en nuage sous-jacente comme le réseau, les serveurs, les systèmes d'exploitation, le stockage, et ne la contrôlent pas.
- **Il existe de nombreuses considérations uniques pour le nuage**, telles que la classification des données, les obligations en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels, et les contrôles de sécurité du nuage pour le stockage, le traitement et la protection des données du Canada (comme les certifications ISO, ITSG-33, SOC2 Type II, etc.)
- Les contrats de logiciels en nuage exigent un ensemble unique de conditions générales qui ne figurent pas encore dans le guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA).



Les avantages du SaaS pour le gouvernement du Canada

- **Déploiements plus rapides** le SaaS élimine les retards causés par les projets d'infrastructure, car il tire parti des centres de données du fournisseur de services d'informatique en nuage (FSIN).
- **Amélioration du rendement et de l'extensibilité** le SaaS résout les problèmes de capacité des systèmes liés à l'infrastructure, en tirant parti des ressources d'informatique en nuage pour répondre à la demande (« hyperscale » ou grande échelle).
- **Accès plus rapide aux nouveaux logiciels** L'instance en nuage est mise à jour régulièrement, sans que le gouvernement du Canada ait à gérer des mises à niveau complexes.
- **Peu d'activités d'entretien de la part du gouvernement du Canada** Les fournisseurs sont responsables de ces activités.
- **Fiabilité et sécurité améliorées** Si les clients respectent les règles de sécurité.
- **Potentiel de réduction des coûts** Économies sur les coûts globaux d'infrastructure, de produit et d'exploitation en fonction de la situation et moyennant une gestion appropriée des ressources.



Considérations pour l'acquisition d'un SaaS

- Nous stockons les données du Canada dans le nuage et devons nous assurer qu'il est sécurisé.
- Les clients sont responsables d'assurer la sécurité des données (surveillance faible) et ne sont pas bien équipés pour le faire.
- Les accords de niveau de service définissent la disponibilité, les niveaux de service, les crédits et la fourniture de l'entretien et du soutien.
- De nombreux abonnements de SaaS se renouvellent automatiquement et prévoient des frais ou des pénalités en cas de dépassement de l'utilisation (consommation ou autre).
- Les faibles prix initiaux sont souvent suivis d'augmentations importantes des frais de renouvellement de l'abonnement.
- Il est plus difficile que prévu d'éviter les solutions de SaaS – les clients sont responsables de la migration vers l'extérieur, c'est-à-dire de la sauvegarde et du déplacement de leurs données dans un délai raisonnable.
- L'acceptation d'un SaaS est unique – nous confirmons l'acceptation en nous en servant.
- Les clients sont responsables de la gestion de la consommation et de la facturation.



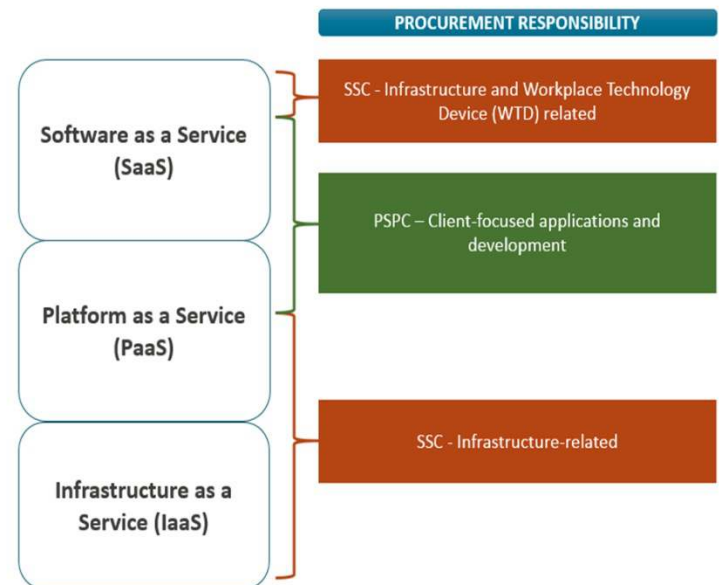
Un modèle d'assurance à plusieurs niveaux pour la sécurité du nuage

- Avis de mise en œuvre de la Politique sur la sécurité — obligatoire pour les acquisitions en nuage (AMOPS 2017-01).
- « *Les ministères n'ont pas le contrôle direct de toutes les mesures de sécurité d'un service d'informatique en nuage. Ils n'ont pas non plus une vue d'ensemble suffisante de la conception, de l'élaboration et de l'installation de ces mesures de sécurité. Par conséquent, des méthodes différentes d'évaluation des risques doivent être appliquées.* »
- Disponible sur GCPedia https://www.gcpedia.gc.ca/wiki/SPIN_2017-01_Third-Party_Assurance.
- Cela s'ajoute aux obligations en matière de sécurité et de protection de la vie privée, aux exigences de la vérification d'organisation désignée (VOD) de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DISC), des exigences relatives au personnel et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement.



Structure de fourniture en nuage du gouvernement du Canada

- **Le plan stratégique des opérations numériques du Conseil du Trésor a déterminé :**
 - La migration de la charge de travail et adoption de l'informatique en nuage
 - Les avantages de l'acquisition d'un logiciel en tant que service
 - Les mandats de SPAC et de SPC pour l'acquisition de produits en nuage par abonnement.
- **SPAC a reçu le mandat pour créer une source d'approvisionnement pour un logiciel en tant que service (SaaS) axé sur le client par le biais de la DAMA pour un nuage Protégé B de SaaS – disponible maintenant.**
 - Principalement dans le domaine des applications et du développement de logiciels
 - Appuie les clients dans leur prestation de services et leurs fonctions administratives.
 - Pour les solutions jusqu'au niveau Protégé B
- **Le mandat de SPC porte sur l'infrastructure, les réseaux et la cybersécurité – Les accords-cadres sur le nuage du gouvernement sont disponibles MAINTENANT.**
 - Principalement des solutions de type plateforme en tant que service (PaaS) et infrastructure en tant que service (IaaS)
 - Comprend également les SaaS liés aux dispositifs technologiques en milieu de travail
 - Pour les solutions jusqu'au niveau Protégé B



Jalons clés de la DAMA relative à un SaaS Protégé B

- **Publication de la DAMA par ASPD : 10 mai 2019**
- **Première journée d'information à l'intention de l'industrie : 21 janvier 2020**
 - 114 inscriptions provenant de 67 organisations
- **Première vague d'intégration du CCC : du 10 février au 6 mars 2020**
 - 27 fournisseurs intégrés
- **Deuxième journée d'information à l'intention de l'industrie – 11 janvier 2021**
 - 214 inscriptions provenant de 73 organisations
- **Deuxième vague d'intégration du CCC : du 18 janvier au 12 février 2021**
 - 27 fournisseurs supplémentaires ont été intégrés
- **À partir de mai 2021**
 - 54 fournisseurs ont adhéré au programme d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information du CCC.
 - 10 fournisseurs ont été évalués par le CCC, 9 fournisseurs ont obtenu des autorisations industrielles.
 - 2 arrangements en matière d'approvisionnement attribués, 3 en attente d'attribution
 - 57 utilisateurs clients ont suivi la formation obligatoire et ont signé l'entente d'utilisation pour tirer parti du mécanisme.

14

www.pspc-spac.gc.ca



Arrangement en matière d'approvisionnement portant sur l'achat de licences de logiciels (AAALL)

- L'AAALL est l'une des méthodes d'achat d'applications logicielles commerciales à grande disponibilité sur site pour une complexité faible ou moyenne.
- L'AAALL est une méthode d'approvisionnement obligatoire pour les solutions sur site.
- Les conditions prénégociées du fournisseur de logiciels ainsi que le prix du produit et le prix plafond sont listés dans le catalogue d'AAALL pour consultation par le département client.
- Les arrangements en matière d'approvisionnement (AA) peuvent être attribués directement à un éditeur de logiciels ou à un revendeur de logiciels. L'un ou l'autre peut énumérer d'autres sources d'approvisionnement sous la forme de revendeurs de classe 1 ou de classe 2.



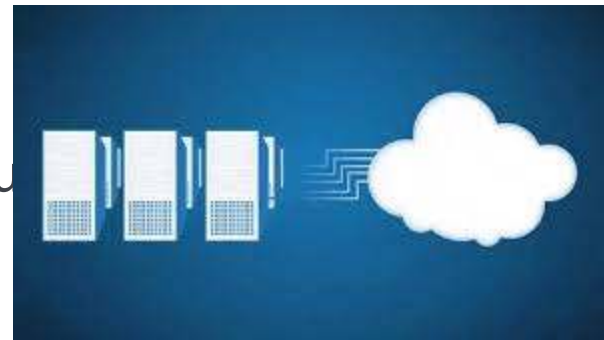
Arrangement en matière d'approvisionnement portant sur l'achat de licences de logiciels (AAALL)

- Les ministères doivent signer une entente d'utilisation avec SPAC afin de permettre à leurs employés d'utiliser la méthode d'approvisionnement d'AAALL.
- Seuls les employés qui ont suivi avec succès la formation d'AAALL peuvent signer des contrats d'AAALL. Un contrat n'est pas considéré comme valide s'il est signé par un employé non agréé.
- Les logiciels sont achetés par différentes entités (SPC, SPAC ou le ministère ou l'agence) en fonction de la sous-catégorie du logiciel.
- La concurrence par prix des produits est autorisée dans l'AAALL, mais pas la concurrence technique des produits.



PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

1. Prendre contact avec l'équipe chargée de l'approvisionnement en IA
2. Définir la valeur maximale pour l'ensemble de la portée
3. Envoyée à la liste des fournisseurs pour cette catégorie
4. Jusqu'à 10 fournisseurs invités à présenter une soumission
5. Séances d'engagement
6. Dépôt des soumissions
7. Les soumissions reçues sont évaluées
8. Attribution du (des) contrat(s)



MERCI!

18

www.pspc-spac.gc.ca



Public Services and
Procurement Canada

Services publics et
Approvisionnement Canada

Canada